« La Fabrique à Chansons »

A) Contexte

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et la ministre de la culture et de la communication ont présenté mercredi 11 février 2015 les axes principaux de leur politique conjointe en faveur de l'éducation artistique et culturelle et de l'éducation aux médias et à l'information. Dans ce cadre, un accent tout particulier a été mis sur le développement de nouvelles pratiques artistiques collectives dès le plus jeune âge.

Cette politique conjointe s'inscrit dans le cadre de la loi pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013, qui reconnait pour la première fois l'éducation artistique et culturelle comme l'un des grands domaines de la formation générale dispensée à tous les élèves. La circulaire n° 2013-073 du 3 mai 2013 relative au *Parcours d'éducation artistique et culturelle* en précise les principes et les modalités de mise en œuvre.

Alors que la musique constitue la première pratique amateur en France, son processus de création est mal connu des enfants. Parce que la musique développe leurs capacités créatrices, émotionnelles et intellectuelles, parce que la musique est l'art du lien social, du partage et de la pratique collective, la Sacem propose à des auteurs-compositeurs d'intervenir dans les écoles et de partager avec les élèves, leur quotidien d'artistes.

B) Présentation de « La Fabrique à Chansons »

Développée en partenariat avec le ministère en charge de l'éducation nationale et le réseau Canopé, cette opération a pour objectif de sensibiliser les élèves au processus de création musicale.

Des auteurs et compositeurs, membres de la Sacem, interviendront dans une centaine de classes de CM1 et CM2, réparties sur l'ensemble du territoire. Ensemble, avec les élèves et leurs enseignants, ils écriront les paroles en langue française, composeront les musiques et interpréteront ces chansons, commandées et créées pour l'occasion.

Il s'agira également pour les élèves de découvrir les métiers de la création ainsi que les enjeux juridiques et économiques liés notamment au droit d'auteur.

C) Déroulement de « La Fabrique à Chansons » - édition 2015-2016

Appel à candidatures des auteurs-compositeurs

La Sacem lance, du 14 avril au 12 mai 2015, un appel à candidatures (<a href="https://aide-aux-projets.sacem.fr/actuimg/draft/v4/Aide-aux-projets.sacem.fr

projets/Actualites/2015/2e trimestre/appel candidatures fabrique a chansons.pdf) auprès de ses membres, auteurs et compositeurs, les invitant à participer à l'opération et leur passant commande d'une œuvre.

Les candidatures sont étudiées par un comité d'experts et de professionnels composé de représentants du milieu musical et de l'éducation nationale, constitué dans chaque direction régionale de la Sacem.

100 auteurs-compositeurs sont retenus sur l'ensemble du territoire, pour porter le projet, notamment ceux d'entre eux ayant déjà une expérience significative du travail artistique auprès d'enfants.

Inscription des classes

Les classes de CM1 et de CM2 volontaires pour participer à cette opération se font connaître auprès du délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC) de leur académie et auprès de l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale (IADASEN) de leur département avant le 19 juin 2015, en leur adressant une lettre précisant leurs motivations.

Cette liste de classes est transmise par les DAAC à la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) (lafabriqueachansons@education.gouv.fr) avant le 26 juin 2015.

Modalités de rapprochement des écoles et des auteurs-compositeurs et constitution des binômes

100 classes sont retenues au plan national pour participer à cette opération. Le nombre de classes sélectionnées par académie est fonction du nombre et de la proximité géographique des 100 auteurs-compositeurs participants. Les coordonnées des auteurs-compositeurs sélectionnés sont communiquées à chacune des classes retenues au cours des mois de juin ou juillet 2015 afin qu'ils puissent envisager conjointement le projet pédagogique, le calendrier des interventions et le thème de la chanson.

Travail en classe

Les auteurs-compositeurs interviennent à l'occasion de 5 séances de 2 heures chacune, afin de créer la chanson avec les élèves.

Le texte est écrit en français. La mélodie peut comporter des arrangements dans l'un des genres musicaux suivants : variété, pop, rock, rap, jazz, musiques du monde, musique contemporaine, etc. Ces séances sont intégrées aux activités scolaires selon le projet de l'école et son organisation. Un calendrier de travail est établi conjointement par l'enseignant et l'auteur-compositeur.

Au programme de ces séances :

- 1- Rencontre de l'auteur-compositeur et découverte de son univers ;
- 2- Ecriture du texte de la chanson avec les élèves ;
- 3- Composition de la musique en interaction avec les élèves ;
- 4- Découverte de ce que sont la propriété intellectuelle et le droit d'auteur ;
- 5- Répétition à l'école de la chanson créée.

Un musicien intervenant (dumiste) pourra selon les possibilités locales être associé au travail des élèves.

Restitution

Des restitutions publiques des chansons créées sont organisées localement dans des salles de spectacles, avec le soutien de la SACEM, dans le cadre de concerts/showcases des auteurs-compositeurs. Des captations de ces chansons sont réalisées par le réseau Canopé ou d'autres opérateurs.

Concours national

A partir des captations, une sélection est organisée dans chacune des 10 directions régionales de la Sacem afin de déterminer la chanson retenue pour participer au concours national ¹.

Un comité national, composé de personnalités du milieu musical (auteurs, interprètes, producteurs, etc.) et de l'éducation nationale, est chargé d'attribuer des prix aux classes lauréates.

D) Calendrier de « La Fabrique à Chansons » 2015-2016

Du 14 avril au 12 mai 2015

- Lancement d'un appel à candidatures auprès des membres auteurs-compositeurs de la Sacem

Début mai 2015

- Lancement de l'opération dans les académies

Du 5 mai au 30 juin 2015

- Sélection des auteurs-compositeurs par des comités composés d'experts et de professionnels du milieu musical et de l'éducation nationale

Avant le 19 juin 2015

- Inscription des classes volontaires auprès du DAAC et de l'IA-DASEN

Avant le 26 juin 2015

- Transmission de la liste des classes par les DAAC à la DGESCO

Juin - juillet 2015

- Information des DAAC par la DGESCO sur les classes retenues pour participer à l'opération
- Rapprochement des 100 auteurs-compositeurs sélectionnés et des 100 classes retenues pour participer à l'opération et constitution des binômes auteurs-compositeurs / enseignants

Au plus tard septembre 2015

- Élaboration par chaque binôme, du projet pédagogique, du calendrier des 5 interventions et du choix du thème de la chanson

A partir de septembre 2015

- Déroulement de l'opération dans les écoles participantes

Juin 2016 (2ème semaine)

Restitution des créations

De fin juin à septembre 2016

- Sélections par directions régionales de la Sacem puis concours national

Retrouvez toutes les informations relatives à cette opération sur :

- le site de la Sacem : https://aide-aux-projets.sacem.fr/actualites/Appels+%C3%A0+candidature/la-fabrique-a-chansons
- Le site éduscol : http://eduscol.education.fr/cid88038/-la-fabrique-a-chansons.html

Contacts:

- DGESCO: lafabriqueachansons@education.gouv.fr

- SACEM: lafabriqueachansons@sacem.fr